
PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 16 MARS 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 16 mars 2021*

Aujourd'hui, à dix-neuf heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 87 Loi visant à limiter certains frais dans le domaine de la restauration

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.